



Un «New Deal» pour donner une chance à nos ambitions



Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil général a pris connaissance du plan financier et des tâches 2016-2020. Une première pour une Commune neuchâteloise! Basé sur les tendances connues au moment de son élaboration, remis à jour chaque année, ce document permet de se projeter sur les cinq ans qui suivent l'exercice budgétaire. Nous invitons dès lors chacune et chacun d'entre vous à prendre connaissance de cet acte important sur le site Internet de la Commune (communiqué du 27 novembre 2014).

Le plan financier et des tâches inclut trois priorités : le financement de la réorganisation des transports publics; la finalisation des réformes en cours dans les domaines de la sécurité et des secours; un relèvement progressif de l'investissement net à CHF 7 millions d'ici à 2020, pour assurer prioritairement l'entretien et la rénovation de notre patrimoine et de nos infrastructures (routes, eau potable, eaux usées, bâtiments) qui en ont grand besoin.

L'équilibre budgétaire pourrait être encore assuré jusqu'en 2017. La situation commencerait à s'aggraver à partir de 2018. Le déficit pourrait ainsi atteindre CHF 2,1 millions en 2020. Plus de 76% de ce montant est imputable à la croissance des charges d'aide sociale, qui atteindrait CHF 1,6 million. Cela n'a rien d'étonnant: notre canton connaît le taux d'aide sociale le plus élevé de Suisse.

Il est dès lors primordial d'agir en priorité sur ce dernier secteur et d'appuyer le Conseil d'Etat dans les réformes qu'il a lancées depuis son entrée en fonction. Le Conseil communal s'y emploie avec succès. Mais il est aussi essentiel d'œuvrer à notre échelle pour favoriser la réinsertion professionnelle des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Notre Commune en a fait l'un des axes majeurs de sa politique des ressources humaines. Cependant, ces efforts doivent être aussi relayés par nos entreprises, nos commerçants et nos artisans.

En effet, il est impensable d'imaginer une seule seconde une réduction des charges de l'aide sociale sans un engagement affirmé et partagé entre les secteurs public et privé. Un «New Deal» en quelque sorte. C'est la meilleure manière de nous assurer des ressources dont nous aurons besoin pour financer nos écoles, nos structures d'accueil, notre sécurité et nos infrastructures, afin de nous donner une chance de plus pour réaliser nos ambitions!

Claude-Henri Schaller, conseiller communal

Actualités

Ressources humaines: une politique résolue et engagée

Des prestations publiques de qualité et la recherche de l'excellence passent par une politique de gestion des ressources humaines active, à même de nous garantir durablement les compétences voulues. Mais elles dépendent aussi des valeurs que le personnel communal se doit de promouvoir. Dans cet esprit, une charte a été introduite au début de l'année. Par ailleurs, des mesures de formation sont réalisées avec le secteur privé. Enfin, le Conseil communal a chargé l'administration des ressources humaines d'œuvrer à la réinsertion professionnelle de personnes au bénéfice de l'aide sociale, du chômage et de l'AI.

Une charte du personnel a été élaborée par les collaborateurs de la Commune, puis soumise au Conseil communal qui l'a adoptée. Par leur signature, les collaborateurs administratifs et techniques s'engagent à respecter et à promouvoir:

- les valeurs générales qui guident le service public;
- les principes qui doivent prévaloir dans les relations du personnel communal avec la population;
- des règles de comportement générales ou propres à l'utilisation des moyens informatiques;
- des règles concernant la tenue et le respect des prescriptions de sécurité au travail;
- un comportement respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de l'apprentissage, la Commune a pu, depuis le mois d'août, offrir de nouvelles places dans le domaine socio-éducatif au sein des accueils parascolaires. La formation exige des stages obligatoires dans les secteurs «handicap» et «personnes âgées». A cet effet, un partenariat a été trouvé avec diverses entreprises pour valoriser cette formation et proposer les places de stages nécessaires.

La Commune est très active dans la réinsertion professionnelle de personnes au bénéfice de l'aide sociale, du chômage et de l'AI. Durant l'année 2013, ce sont en moyenne 13,05 emplois équivalents plein temps (EPT) qui ont été occupés au sein de notre Commune dans le cadre de mesures de réinsertion. En 2014, ces chiffres sont restés assez stables, avec 12,21 EPT en moyenne. Ce programme a permis d'aider plusieurs personnes à sortir du chômage ou de l'aide sociale: certaines d'entre elles ont retrouvé un emploi dans le secteur privé et d'autres ont pu être engagées par la Commune lors de vacances de postes.

Des renseignements concernant la gestion du personnel peuvent être obtenus à rh.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 31.

Newsletter

Au chapitre des nouveautés et toujours dans un souci d'améliorer sa communication, la Commune a mis en place une Newsletter à laquelle vous pouvez vous abonner sur le site Internet www.val-de-ruz.ch. Elle vous permettra de prendre connaissance des dernières actualités communales. L'inscription est possible sous «Administration/Communiqués/Inscription Newsletter».

Anniversaires et jubilés

Fêteront en février 2015:

- Bernasconi Simone et Félix aux Geneveys-sur-Coffrane leurs 60 ans de mariage;
- Monnier-Bischoff Ginette et Alfred à Coffrane leurs 60 ans de mariage;
- Mouglin Claudine à Dombresson ses 90 ans;
- Schulé Georges à Fontaines ses 90 ans.

Vie pratique

Emploi

La Commune met au concours les postes suivants:

- concierge polyvalent à «La Rebate», Chézard-Saint-Martin, à 80-100%;
- patrouilleur scolaire à Montmollin à environ 10 %;
- patrouilleur scolaire à Villiers à environ 10%.

Si vous avez envie de participer activement à l'avenir de notre Commune, consultez les annonces complètes sur www.val-de-ruz.ch et postulez uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Mesures hivernales du 1^{er} novembre au 31 mars

Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où les propriétaires de véhicules peuvent stationner ces derniers de 18h00 à 07h00 est consultable sur notre site Internet www.val-de-ruz.ch. L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non respect des interdictions de stationnement nocturnes empêchant la voirie de réaliser son travail, des mesures seront prises, allant de la simple amende à la mise en fourrière des véhicules obstruant le passage.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Manifestations

Démarche participative

La prochaine rencontre du réseau «Habiter» se tiendra le 3 février 2015 à 19h30, à la salle de conférences du bâtiment F de la Fontenelle. N'hésitez pas à rejoindre le groupe afin de réfléchir à la Commune de demain! Les participations sont ouvertes à toutes et à tous, sans inscription préalable et sans obligation de participer à la séance suivante. Si vous souhaitez être informé du suivi des travaux du réseau, transmettez votre adresse électronique au représentant communal en fin de séance.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué le lundi 16 février 2015 à 19h30 à la salle de spectacles de Savagnier. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
3. Communications de la présidente
4. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. Pierre-Yves Sprunger, démissionnaire
5. Registre des liens d'intérêts
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 708'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP
7. Partenariat Canton-Commune en vue d'assurer la pérennité et le développement d'activités sur le site d'Evolgia à Cernier et demande d'un crédit d'investissement de CHF 396'000 en vue de participer à l'assainissement de la Grange aux Concerts
8. Rapport d'information relatif à l'horaire 2016 des transports publics
9. Rapport d'information relatif à la révision de la planification des investissements 2015-2020
10. Demande de délai pour la réponse à apporter au postulat «Agenda 21»
11. Motions et propositions
12. Interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

CONNAISSANCE DU MONDE

À L'ÉCRAN, UN FILM • SUR SCÈNE, L'AUTEUR



Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Eric Courtage «Venise: La Sérénissime» le mercredi 11 février 2015 à 20h00, à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture, à loisirs.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 33.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.

